

# BOÎTE À OUTILS POUR DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ



## FICHE : DIGNITÉ

La **dignité**, c'est être respectée pour ce que nous sommes, sans jugement. Elle ne dépend ni de l'âge, ni de la santé, ni du genre, ni de la culture, ni de la religion, ni des capacités d'une personne.

La **dignité** est un droit fondamental reconnu dans la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec**.

La **Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS)** reconnaît également douze droits aux usagers, dont le **droit au respect et à la sauvegarde de sa dignité**.

Dans les milieux d'hébergement, la **dignité** est un principe fondamental. Elle comprend des valeurs importantes comme :

Le respect

L'autodétermination

La bienveillance

La justice

La **dignité** est d'autant plus importante lorsque la personne ne peut plus répondre seule à ses besoins.

Il est donc nécessaire d'aller vers la personne, l'écouter, l'informer et l'observer pour bien comprendre ce qu'elle veut et ce dont elle a besoin.

Ainsi, la personne peut continuer à vivre pleinement avec **dignité**.



## FICHE : DIGNITÉ

**Vivre avec dignité**, c'est aussi avoir le droit de prendre certains risques, tant que :

- la personne y consent librement (ou que le consentement est donné par une autre personne autorisée, si elle est inapte);
- la personne comprend bien les conséquences possibles à cette prise de risque;
- ce risque a un sens pour elle, sa famille ou son milieu;
- cela ne nuit pas aux autres.

Parfois, dans un milieu d'hébergement, la gestion des risques peut limiter la liberté ou l'autodétermination. Il faut alors trouver un équilibre : accepter certains risques raisonnables pour respecter la dignité et les choix de la personne. Le rôle du milieu est alors d'informer, de prévenir, d'accompagner et de proposer des adaptations ou des alternatives, plutôt que de tout interdire.

